



 le 7 Septembre 2012

## La CGT se dit "opposée à la ratification du traité européen" et prévient de ses conséquences sociales

La direction de la CGT affirme vendredi son opposition à la ratification du traité budgétaire européen qui "sanctuarise l'austérité" et aura des "conséquences sociales", et demande une renégociation des traités européens.

"Alors que s'engage enfin un débat en France sur le nouveau traité européen", la CGT "affirme son opposition résolue à toute ratification, sous quelque forme que ce soit, de ce traité", affirme dans une [déclaration sa Commission exécutive](#) qui "demande une renégociation des traités européens qui devra notamment consacrer l'adoption d'une clause de progrès social" et se dit "**opposée à la ratification par la France de ce traité européen quelle que soit la procédure utilisée**".

Pour la CGT, "le pacte pour la croissance", décidé en juin, "permet de donner un peu d'oxygène, pour un temps, aux pays les plus en difficulté", mais "il ne réoriente pas le traité lui-même". "**Ce traité sanctuariserait les politiques d'austérité** comme seul moyen d'atteindre l'objectif d'assainissement des finances publiques". "**Aucune régulation financière n'est envisagée**".

Par ailleurs, pour la CGT, "**ce traité aurait des conséquences directes dans le domaine social**". "Tout accroissement des dépenses pour répondre aux besoins sociaux serait difficile sinon interdit". "Avec ce traité, le nouveau gouvernement français n'aurait pas pu faire adopter la mesure sur le départ à la retraite à 60 ans des salariés ayant effectué des carrières longues". "Vu la situation financière de la France, les instances européennes auraient jugé contraire au traité cette mesure compte tenu du niveau du déficit public", argue-t-elle. "**En cas d'adoption de ce traité, les instances européennes pourraient mettre en cause les résultats de la négociation sociale**. C'est la douloureuse expérience déjà vécue par les salariés grecs, espagnols, italiens". "**La bataille revendicative et la négociation sociale seraient encore plus difficiles**", estime la CGT.

Elle appelle les salariés à "**exprimer leur rejet, notamment au travers de la pétition**" que la CGT leur proposera. "Cette pétition sera adressée aux parlementaires et au gouvernement afin d'obtenir une non-ratification du traité". Elle rappelle que son "opposition" à ce texte est "dans la droite ligne" de l'analyse de la [Confédération européenne des syndicats](#) (CES)".